

Hes·SOHaute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences
Western Switzerland**Master of arts HES-SO en arts visuels**
ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève**DESCRIPTIF DE MODULE****Année académique : 2018-2019**

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels (toutes les orientations)
Titre du module	Séminaire de Master Thesis 3
Type de module	Module tronc commun HES-SO – Module obligatoire*
Code	ST 31.12
Type de formation	Master
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	semestre M3
Lieu	Voir programme du semestre.
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Comprendre et pouvoir défendre son approche de chercheur-euse et artiste dans une situation d'échange hors du contexte habituel. Développer ses capacités d'autocritiques et de dialogue sur des questions liées à son propre travail.
Contenu et formes d'enseignement	Le module peut être suivi en choisissant l'une des options suivantes: - la participation à un enseignement d'une autre orientation HES-SO pour un séminaire, ou un mini-workshop, - la rédaction par l'étudiant-e d'un commentaire sur le projet de recherche et/ou de travail artistique d'un camarade d'une autre orientation (critique croisée). Les groupes d'étudiant-e-s et les formats sont définis par les enseignants des trois orientations, - la prise en charge d'un format d'échange public lié aux enseignements du master.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignants	Voir programme du semestre.
Nom du responsable du module	Doreen Mende, Marianne Guarino Huet, Olivier Desvoignes, Laurent Schmid
Descriptif validé le	30.06.2017
Par	Lysianne Léchet Hirt, responsable de la coordination de l'enseignement

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014